



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.088

FINANCES**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
OFFICE DE TOURISME DE L'ARMENTIEROIS ET DES WEPPE
EXERCICE 2023***Autorisation - Approbation*

☞

Une demande de subvention de fonctionnement a été présentée par l'Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes pour l'année 2023.

Conformément à la délibération DE22.047 du 24 mars 2022 et à la convention dans laquelle la Ville délègue à l'Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes l'accueil du public pour les deux espaces d'exposition temporaire et permanent, cette subvention est proposée afin de couvrir à hauteur de 50 % le coût indexé d'un poste de chargé d'accueil.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le versement suivant :

SUBVENTION FONCTIONNEMENT

| Nature Fonction | Nom de l'association | Montant Proposé 2023 | Déjà Perçu 2023 | Solde 2023 |
|----------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| 6574/95 | - Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes | 12 000 € | 1 579 €* | 10 421 € |

Le versement se fera en 6 mensualités sur la période de juillet à décembre 2023.

* Conformément à la délibération DE23.042 du 30 mars 2023, il convient de déduire de cette subvention, les 25 % de la contribution volontaire fixe déjà perçus au cours du 1^{er} trimestre 2023. En effet, par courrier datant du 28 février 2023, l'association nous a fait part de son souhait de ne plus solliciter cette contribution volontaire fixe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versement ci-dessus.

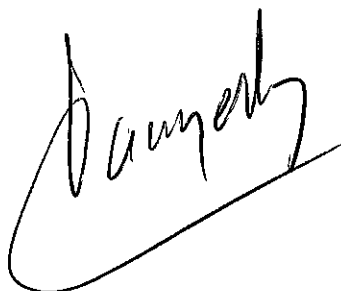
N'ont pas pris part au vote :

Pour l'Office de Tourisme : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Dominique BAILLEUL, Hans LANDLER.

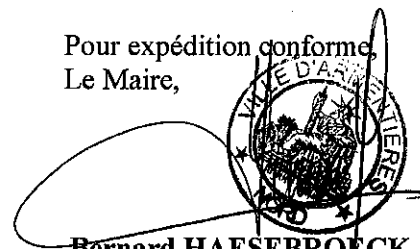
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille